

AVIS

Le Maire de Bagnères de Luchon informe ses administrés que la prochaine séance du conseil municipal aura lieu le 7 juin 2022 à 19 h 00, **salle du conseil municipal en mairie.**

Compte-tenu des contraintes sanitaires imposées par la crise sanitaire (COVID19), la séance se tiendra avec la présence de public et de la presse, toutefois, conformément aux directives, le nombre de personnes sera limité.

ORDRE DU JOUR

Affaires thermales :

Affaires générales

1. Modification de la composition de la liste de soins de la cure découverte RH.

Ressources humaines

2. Ouverture des postes d'agents saisonniers à la Régie des thermes.

Affaires EHPAD ERA CASO :

Ressources humaines :

3. Indemnités horaires pour travail normal de nuit.
4. Indemnités pour travail le week-end.
5. Création d'emplois non permanents.
6. Création d'emplois permanents.

Affaires communales

Affaires générales :

7. Régime des délégations.
8. Convention tripartite avec Météo France et l'aéroclub.
9. Convention pour la mise en fourrière des véhicules automobiles.
10. Renouvellement d'un groupement d'achat d'électricité – SDEHG.
11. Demande de subvention pour conservation et restauration d'une table à jeu en bois.
12. Modalité de publicité des actes.
13. DSP Eau et Assainissement : avenants de prolongation.

Finances :

14. Décision modificative n° 1, budget commune.
15. Subvention d'équilibre au budget annexe des Thermes.
16. Etalement des charges.
17. Modification de la délibération DEL20210178 relative à la rémunération du personnel pour le fonctionnement du centre de vaccination de Bagnères de Luchon.
18. Actualisation des modalités de remboursement des frais de mission des agents de la collectivité.
19. Subvention exceptionnelle à l'académie Julien Sacaze.

Ressources humaines

20. Création d'emplois au golf.
21. Création d'emplois au centre équestre.
22. Création d'emplois permanents administratifs.

23. Création d'emplois non permanents administratifs.
24. Création d'emplois permanents techniques.
25. Création d'emplois non permanents techniques.
26. Création d'emplois non permanents sports et animation.
27. Création d'emplois non permanents écoles.
28. Création d'un emploi de vacataire, services techniques.
29. Centre équestre et golf : prestation paye et social.
30. Actualisation du tableau des emplois permanents (Prévision au 01/07/2022).
31. Autorisation de paiement d'heures supplémentaires et de congés payés pour un agent partant en retraite pour invalidité.
32. Mise en place d'un Comité Social Territorial (CST).
33. Détermination du nombre de représentant titulaires au personnel au CST, maintien du paritarisme et maintien du recueil de l'avis du collègue des représentants de la collectivité.
34. Médailles du travail.

Animations

35. Contrat de cession avec M.A.S PRODUCTION et l'association A.P.E.I pour l'organisation de l'Opéra-Comique "les Fantômes de l'Opéra" du 1^{er} juillet 2022.
36. Convention pour l'organisation d'une manifestation culturelle et artistique valorisant la sculpture avec l'association Marbre et Arts de St Béat.

Sports

37. Centre équestre : tarifs.

Environnement

38. Adhésion à la certification forestière PEFC.

Intercommunalité :

39. Convention pour la création d'un service commun de transport pour les cantines scolaires.
40. Questions diverses.

Bagnères de Luchon, le 31 mai 2022,
Le Maire,
Eric AZEMAR.

